

ABSENCE PROLONGÉE



PROCÉDURES

afin d'assurer un suivi efficace
des apprentissages.

*Que faire lorsque votre enfant doit s'absenter
plus de trois jours consécutifs.*

ABSENCE PROLONGÉE

(3 JOURS CONSÉCUTIFS ET PLUS)



Nous vous demandons de respecter la procédure suivante lors d'une absence prolongée prévue de trois (3) jours consécutifs ou plus.



Veillez noter qu'il ne suffit pas de simplement aviser l'enseignant; le formulaire d'absence prolongée doit obligatoirement être rempli pour que l'absence soit correctement documentée, et ce, pour tous les niveaux scolaires (un formulaire par enfant).

Vous devez compléter la première page du formulaire.

AU PRIMAIRE :

Une fois cette étape complétée, le formulaire doit être remis à l'enseignant de votre enfant, qui remplira la deuxième page (travaux et devoirs à effectuer). Le document doit ensuite être donné au secrétariat afin que la direction puisse le signer et en conserver une copie au dossier de l'élève.

AU SECONDAIRE :

L'élève doit faire compléter la deuxième page du formulaire par chacun de ses enseignants. Avant son départ, il doit remettre le document au secrétariat du secondaire afin d'obtenir la signature de la direction et permettre la conservation d'une copie au dossier.

AVIS D'ABSENCE PROLONGÉE

(3 JOURS CONSÉCUTIFS ET PLUS)



Formulaire à remplir par les parents et à remettre à la direction de l'école.

Je, soussigné(e) (nom du parent ou tuteur) _____, avise la direction de l'école de l'absence prolongée de mon enfant _____ du _____ au _____ pour la raison suivante :

Participation à un évènement d'envergure régionale, nationale ou internationale de nature sportive, scientifique, sociale, culturelle ou autres (précisez).

Participation à un évènement hors du commun de nature personnelle, par exemple : un voyage en famille (précisez).

Voyage et absences prolongées

Puisque la priorité est la fréquentation scolaire, L'École L'Eau-Vive ne favorise pas l'absence volontaire d'un élève durant les journées de classe (vacances familiales, activités sportives, autres activités). Ces périodes d'absence peuvent nuire au développement académique. Toutefois, certains motifs exceptionnels peuvent être jugés recevables. L'absence est alors motivée et les modalités prévues lors des absences imprévues s'appliquent.

1. L'absence doit être signalée par les parents à la direction de l'école au moins trois semaines avant le départ. Pour ce faire, les parents doivent remplir le formulaire **Avis d'absence prolongée**.
2. La direction et les enseignants n'assumeront aucune responsabilité concernant les retombées négatives sur le plan scolaire et des conséquences éventuelles sur ses résultats.
3. Les enseignants n'ont aucune obligation de remettre une planification de travail supplémentaire pour les semaines d'absences.
4. Au secondaire, l'élève est responsable de récupérer la matière manquée et les parents devraient engager, au besoin, un tuteur lorsque l'absence dépasse une semaine. Au primaire, les parents sont responsables de récupérer la matière manquée et devraient engager, au besoin, un tuteur lorsque l'absence dépasse une semaine.
5. Les enseignants ne sont pas tenus d'adapter le travail, de faire reprendre les examens ou de donner de la récupération avant le départ et au retour de l'élève.
6. Minimalement trois semaines avant le départ, l'élève ou son parent doit passer par le secrétariat pour prendre possession du **Plan de travail en raison d'une absence prolongée** et faire le tour de ses enseignants pour inventorier les apprentissages et les évaluations qu'il aura à récupérer au retour. La feuille d'absence prolongée devra être signée par la direction pour être valide. L'enseignant n'a aucune obligation de remettre une planification de travail supplémentaire pour les semaines d'absence.
7. Si l'absence se produit au moment d'une évaluation, l'élève doit obligatoirement faire une reprise selon les modalités de la direction. En cas d'absence à cette reprise, la note de 0 lui sera attribuée. Toutefois, l'enseignant peut décider de ne pas faire reprendre une évaluation et mettre la mention « non-évaluée » dans le bulletin. De plus, l'enseignant ne devancera pas un examen pour un élève qui s'absente pour un motif de voyage.
 - 7.1. Dans la mesure du possible, l'enseignant prendra en considération les notes, les traces, les évaluations et les observations accumulées dans une étape pour établir une note d'étape. Advenant que les traces ne soient pas assez nombreuses, l'enseignant proposera une évaluation aux frais des parents.
8. Les dates de reprises d'examens sont fixées par la direction et les enseignants (possiblement les journées pédagogiques, les fins de semaine et les soirs). Pour cette organisation, des frais de 40 \$ par évaluation seront exigés. Le montant de 40 \$ doit être remis lors de la passation de la reprise (chèque libellé au nom de L'École L'Eau-Vive ou en argent comptant). Dans le cas de la remise d'un travail, une date de remise doit être fixée le plus près possible du retour. En cas de retard, la note de 0 lui sera attribuée.
9. doit être fixée le plus près possible du retour. En cas de retard, la note de 0 lui sera attribuée.
10. Pour un exposé oral, l'élève devra le reprendre à son retour au moment fixé par l'enseignant. En cas de refus, la note de 0 lui sera attribuée.

Signature du parent ou tuteur / Date

PLAN DE TRAVAIL EN RAISON D'UNE ABSENCE PROLONGÉE

Ce document doit être obligatoirement complété par les enseignants concernés et approuvé par la direction.

1. Indiquez chacune des matières pour lesquelles vous serez absent(e);
2. Demandez aux enseignants le rattrapage que vous devrez faire durant votre absence;
3. Faites signer chaque enseignant;
4. Faites signer vos parents;
5. Une fois le plan de travail complété, rencontrez la direction qui le signera.

Matière(s)	Rattrapage	Signature de l'enseignant

Signature du parent : _____

Signature de la direction : _____

Date : _____